



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 19 Janvier 2022

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Robert RITTIMANN.

Excusé : Messieurs Philippe DUPIN, Christian LABORDE

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une **obligation** pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est **obligatoire AVANT le début de chaque rencontre**. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci.

La commission précise que toutes les rencontres de cette phase 2 des brassages devront être jouées avant le samedi 22 Janvier, dernière journée de championnat afin de débiter de la phase 3. Les clubs devront prendre leur disposition pour les jouer soit à la date fixée par la commission soit en semaine en accord entre eux. Toute rencontre non jouée ne pourra pas être reprogrammée. Le classement de la poule se fera au quotient.

N1 DIVISION 2

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule F	4	24139700	Loubesien Fc	1	Sallois Ca	1	19/01/2022

2^{ème} rappel feuille de match du 4 décembre 2021

- Match 24139669 COQ ROUGES BORDEAUX 1 / CREONNAIS FC 1

Poule C



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **BOULIACAISE FC (505597)** du 18 janvier 2022 : Désengagement de son équipe 2 pour la troisième phase de la compétition. La commission en prend note.

Courriers

- **AS FACTURE BIGANOS (506296)** du 10 janvier 2022 : courriel concernant la non utilisation de la tablette pour son match contre Lege Cap Ferret (match n° 24139625)
La Commission prend note la réception tardive de la feuille de match papier de substitution et annule la pénalité appliquée lors de sa précédente réunion.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	A	24139625	BIGANOS FC 1	506296	<i>Annulation de la pénalité forfait match</i>	50€
8 janvier 2022	A	24139625	BIGANOS FC 1	506296	<i>FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (11.01.22)</i>	40€
8 janvier 2022	A	24139625	BIGANOS FC 1	506296	<i>Feuille de match mal rempli</i>	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

N2 DIVISION 5

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule F	3	24139985	Ste Hélène Ent	1	Haut Médoc 1	1	Annulée non reprogrammable
Poule G	3	24140001	Caudrot Ent	2	Patronage Bazadais	1	Annulée non reprogrammable

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
15 Janvier 2022	B	24140107	GJ Cazaux La Teste 3	521250	<i>Forfait match (1er et 2ème)</i>	40€
15 Janvier 2022	H	24140015	Monségur	505858	<i>Forfait match (1er et 2ème)</i>	40€

2^{ème} rappel feuille de match du 8 janvier 2022

- Match 24140063 CAUDERAN AGJA 5 / BRUGES ES 3 Poule K

Courriers

- **STE HELENE (501540)** du 19 janvier 2022 : demande de report de la rencontre 24139985 programmée le mercredi 19 Janvier au motif COVID.
La commission, après avoir reçu les pièces justificatives, conformément au protocole de report de match au motif COVID transmis le mercredi 19 janvier aux clubs constate :
 - la positivité avec une date de prélèvement antérieure à 7 jours par rapport à la date de la rencontre,
 - l'envoi à l'ARS ou du tableau EXCEL, recensant les cas contacts,Dès lors, par mesure de précaution, elle prononce l'annulation de cette rencontre qui en raison de la proximité de la fin des brassages (le samedi 22 janvier) ne pourra pas être reprogrammée.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **PATRONAGE BAZADAIS (505811)** du 14 janvier 2022 : demande de report de la rencontre 24140001 programmée le samedi 15 Janvier au motif COVID.
La commission, après avoir reçu les pièces justificatives, conformément au protocole de report de match au motif COVID transmis le vendredi 14 janvier aux clubs constate :
 - la positivité avec une date de prélèvement antérieure à 7 jours par rapport à la date de la rencontre,
 - l'envoi à l'ARS ou du tableau EXCEL, recensant les cas contacts,**Dès lors, par mesure de précaution, elle prononce l'annulation de cette rencontre qui en raison de la proximité de la fin des brassages (le samedi 22 janvier) ne pourra pas être reprogrammée.**
- **MONSEGUR SC (505858)** du 14 janvier 2022 : demande de report de la rencontre 24140015 programmée le samedi 15 Janvier au motif COVID.
La commission, sans présentation des pièces justificatives, conformément au protocole de report de match au motif COVID donne match perdu par forfait au club de Monségur SC.
- **GJ MEDOC ESTUAIRE (581310)** du 16 janvier 2022 : Engagement d'une sixième équipe pour la phase 3 de la compétition.
La commission en prend note.

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission